

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2025

COMMUNE DE TRELIVAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
LUCAS Dominique	RAULT Annie	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	KERJEAN Nathalie
PELHATRE Michel	LEMONNIER Rosanna	PICOUAYS Jacqueline
BERNAY Marie-Hélène	BRIAND Marie	AMBROISE Fabienne
LEMAITRE Fabrice	CAYET Laurette	THOMAS François

Absents Excusés :

- Monsieur YVART Didier pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne
- Monsieur GUDEMARD Bruno pouvoir à Monsieur GODET Pascal
- Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire

Secrétaire de séance : Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025

FINANCES

Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Motos du montant de la location de la salle de Quévert

URBANISME ET TRAVAUX

Parcelle AL48 : cession à Néotoa

Le Conseil Municipal :

- Approuve la vente d'une partie de la parcelle AL48, au prix de 12 000 €, l'ensemble des frais seront à la charge de l'acquéreur Néotoa
- Décide d'acquérir à l'euro symbolique le délaissé appartenant à Néotoa (bande de 40 cm environ) situé côté voirie résidence le Drouet, les frais de rétrocession seront à la charge de la commune.

Parcelle AH166 – Opportunité d'acquisition

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'hypothèse de projet portant sur la globalité de la parcelle AH 166, voir son élargissement au domaine public communal situé à ses abords immédiats en fonction des besoins du projet et qui nécessitera une procédure de déclassement.
- Approuve le partenariat avec l'opérateur social La Rance pour poursuivre les études de faisabilité du projet,

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2025

COMMUNE DE TRELIVAN

PLUIH : Choix des parcelles 1AU et 2AU

Le Conseil Municipal,

SCENARIO 1	SCENARIO 2
<p>ZONES 1AU : Période 2025 –2031</p> <p>La Gouridais Sud : 0,94 ha Le Verger Nord : 0,96 ha Rue du Stade : 0,34 ha TOTAL : 2,24 ha</p>	<p>ZONES 1AU : Période 2025 –2031</p> <p>La Gouridais Sud : 0,94 ha La Gouridais Nord : 0,37 ha Vaucouleurs Sud : 0,39 ha Rue du Stade : 0,34 ha TOTAL : 2,04 ha</p>
<p>ZONES 2AU : Période 2031 –2045</p> <p>Le Verger Ouest : 0,51 ha La Gouridais Nord : 0,37 ha Vaucouleurs Sud : 0,39 ha TOTAL : 1,27 ha</p>	<p>ZONES 2AU : Période 2031 –2045</p> <p>Le Verger Nord: 0,96ha Vaucouleurs Nord : 1,22ha TOTAL : 2,18 ha</p>

- Vote pour le scénario 1 : 17
- Vote pour le scénario 2 : 4
- Au vu des résultats du vote le conseil municipal valide le scénario 1 et propose de rajouter la parcelle Vaucouleurs Nord pour compléter le projet Vaucouleurs sud (possibilité sortie nord lotissement de Bellevue) sur la période 2031-2045

Eclairage solaire place du 19 mars

Le Conseil Municipal approuve l'installation de deux mâts solaires place du 19 mars pour un montant de 9 018.75 €

PERSONNEL

Recrutement 6 agents recenseurs et désignation du coordonnateur

Le Conseil Municipal décide de procéder au recrutement de 6 agents recenseurs et de nommer comme coordonnateur Madame PIGEON Sylvie

Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur

Le Conseil Municipal :

- Décide de recruter les 6 agents contractuelles dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité (article L332-23) :
- Temps de travail 80% payé au SMIC (y compris les journées de formation, la tournée de reconnaissance)
- 50 € de frais de déplacement pour les 2 agents recenseurs ayant les secteurs en campagne. et 500 € de prime au Coordonnateur principal désigné.

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2025

COMMUNE DE TRELIVAN

Convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Avenant n°2 à la convention –

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant n°2 à la Convention cadre du dispositif national « Petites Villes de Demain » (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).
- Valide une poursuite des financements des postes de chefs de projets « Petites Villes de Demain » (PVD) et Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) jusqu'au 31 décembre 2026.
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la Convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et à en accompagner le respect et la mise en œuvre.



Pour extrait conforme

Le Maire,
Suzanne LEBRETON

